

PV du CONSEIL MUNICIPAL de PADIRAC
Séance du lundi 12 juillet 2021 à 20 h 30

La séance a été ouverte à 20h38 sous la présidence du maire André ANDRZEJEWSKI.

Membres présents/représentés: ANDRZEJEWSKI André, BARGUES Nicolas, BEAUJEAN Isabelle, GISCARD Maxime, JOURDANA Marion (pouvoir transmis à LOBRY Alain remis en séance), LAPERRIERE Alexandre, LOBRY Alain (titulaire des pouvoirs de JOURDANA Marion et VIBIEN Michel), MOLINIÉ Francis, RODRIGUEZ Grégory (pouvoir transmis à Andrzejewski André par SMS à 19h53), VIBIEN Michel (pouvoir transmis à LOBRY Alain par SMS à 18h35).

Absent : LESCALE Cyril

À l'ouverture de la séance, 7 membres du Conseil étaient présents(AA/BN/BI/GM/LaA/LoA/MF) : quorum atteint, compte tenu de la promulgation de la loi n° 2020 – 1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021–689 du 31 mai 2021, prorogeant jusqu'au 30 septembre 2021 les dispositions relatives au fonctionnement des organes délibérants des collectivités territoriales en particulier relatives au quorum (le quorum n'est plus de la moitié mais du tiers de leurs membres en exercice), chaque membre pouvant être porteur de 2 pouvoirs.

Date de convocation : 5 juillet 2021, par voie d'affichage et convocation dématérialisée

Secrétaire de séance : BEAUJEAN Isabelle a été cooptée à l'unanimité des présents à l'ouverture de la séance.

Ordre du jour :

L'ordre du jour, tel que affiché et diffusé avec la convocation, le 5 juillet 2021, a été rappelé. Il a été partiellement modifié :

- La Synthèse des dépenses urgentes au profit de la commune a dû être partiellement ajournée.

Sur proposition du maire car reçus postérieurement à la convocation ont été rajoutés les points suivants:

- restitution de la caution de la locataire du logement communal,
- demande de l'Association de chasse Saint-Hubert/Le Cayrou/Miers/Padirac.

Certains points ont été ajoutés au chapitre informations/questions diverses, voir développements infra.

L'ordre du jour ainsi amendé, a été accepté sans réserve par les membres présents/représentés.

- approbation du PV du conseil municipal du 28 mai 2021
- délibération relative au renouvellement de l'adhésion au groupement d'achat d'énergie électrique
- délibération relative à l'achat de matériels de sauvegarde informatique
- délibération relative à l'emploi saisonnier d'un jeune de la commune
- délibération relative à la prorogation du bail emphytéotique des parkings du Gouffre
- reconstitution de la commission d'appel d'offres/travaux mairie
- délibération relative à la résiliation du bail d'une locataire et restitution de sa caution
- délibération relative à la mise à disposition d'un terrain communal
- Questions diverses.

1. Approbation du PV du Conseil Municipal du 28 mai 2021 :

- Le maire a rappelé le contenu du projet de procès-verbal de réunion du Conseil Municipal du 28 mai 2021, qui a été inséré sur le site Internet et diffusé avec la convocation par voie dématérialisée. Le projet de PV a fait l'objet d'un affichage en mairie conformément au CGCT. En l'absence de tout commentaire, l'adoption du procès-verbal du CM du 28 mai 2021, a été actée à l'unanimité des conseillers présents et représentés

2. Délibération relative au renouvellement de l'Adhésion au Groupement d'achat d'énergie électrique

Le Maire a rappelé aux membres du conseil municipal, que depuis 2015, la commune adhère au groupement d'achat d'énergie électrique et de gaz naturel, porté par la Fédération Départementale d'Énergie du Lot/FDEL devenue depuis Territoire d'Énergie Lot. Ce groupement d'achat est mutualisé par 10 syndicats départementaux. Il concerne 30 000 points de livraison qui représentent une consommation de 380 GWh d'électricité et 135 GWh de gaz naturel.

L'ensemble des marchés de fournitures d'électricité est renégocié à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une période de 3 ans pour les marchés arrivant à échéance au terme de cette année et à compter du 1^{er} janvier 2023 sur une période de 2 ans pour les marchés arrivant à échéance fin 2022.

Différentes options sont proposées (sachant que Padirac n'est concernée que par les consommations d'énergie électrique):

- Offre « verte classique » dont le surcoût est d'environ 1 % pour l'électricité et 40 % pour le gaz naturel. Les points de livraison à choisir par la commune seraient alimentés par une électricité avec des certificats de garantie d'origine attestant d'une production par une installation de production d'énergie renouvelable.
- Offre « verte haute valeur environnementale » dont le surcoût peut varier de 15 à 30 %. Il consisterait à associer aux consommations des points de livraison, une offre de fourniture pour laquelle l'électricité et les garanties d'origine seraient achetées directement auprès de producteurs d'électricité d'origine renouvelable.
- Offre énergie classique : production par les moyens conventionnels : nucléaire, thermique et hydraulique d'EDF.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé, à l'unanimité des présents et représentés, de renouveler l'adhésion au groupement d'achat pour une énergie classique pour l'ensemble des points de livraison communaux: 10 voix Pour. Le maire a été habilité à signer le renouvellement de l'adhésion.

3. Délibération relative à l'achat de sauvegardes de l'informatique communale

Un état des lieux de l'informatique communale a été réalisé par le maire et un conseiller municipal.

Le poste de travail de la secrétaire a été équipé d'un second écran pour une meilleure ergonomie d'utilisation.

L'onduleur qui a été acheté lors du 1^{er} semestre 2018, jamais mis en service, a été raccordé et mis en service pour permettre d'éviter des conséquences dommageables aux installations informatiques du fait de l'éventuelle survenance de micro coupures d'alimentation électrique. De plus, il permet de procéder à la sauvegarde des travaux en cours lors d'une coupure prolongée.

Un contrat de sauvegarde de certains répertoires de fichiers avait été conclu avec le centre de gestion CDGFPT 46, lors de l'installation de l'ordinateur initial, depuis inutilisé car obsolète. Lors de l'achat de l'ordinateur actuel, le système de sauvegarde automatique a été reconduit, mais le répertoire sauvegardé ne correspond pas au répertoire utile des données communales. De plus, les données sauvegardées dépassent la capacité souscrite auprès de CDGFPT 46.

Un travail de restructuration complète des répertoires et des fichiers de l'informatique municipale doit être conduit. Pour ce faire, il y a lieu d'acheter 2 unités de sauvegarde/disques durs SSD, d'une capacité unitaire de 1 To et d'un coût unitaire de 334 €, pour sauvegarder, sur le premier, le contenu du disque dur dans son état actuel et travailler à restructurer, sur le second, les fichiers en fonction des répertoires habituels de gestion communale avant de les réimplanter sur le disque du micro-ordinateur.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité des présents et représentés de souscrire à l'achat des sauvegardes pour permettre de restructurer les fichiers : 10 voix Pour.

Pour information, il y aura lieu de procéder à l'achat d'un petit coffre coupe-feu 1h pour la conservation des sauvegardes ainsi constituées dont le coût est de 503 €.

4. Emploi saisonnier d'un jeune de la commune aux côtés de l'agent communal

Suite à une demande formulée par un jeune de la commune intéressé à découvrir la fonction d'agent de la commune pour un travail saisonnier, le Maire a pris contact avec le CDGFPT 46 et l'inspection du travail. Ce jeune n'ayant pas 16 ans révolus, sa demande ne peut pas être acceptée. Une réponse lui sera adressée.

5. Prorogation du bail emphytéotique relatif à un parking du gouffre

Le bail emphytéotique contracté par la commune le 15 juin 1991 avec le propriétaire d'un parking dans la zone du gouffre, est venu à échéance le 15 juin 2021. Afin de permettre aux usagers de ces parkings de continuer à les utiliser, dans les conditions de sécurité qui prévalaient jusqu'à présent, il est apparu aux 2 parties que la totalité des effets de ce bail, sur la base des obligations respectives des 2 parties, soit prorogée jusqu'au 31 décembre 2021, délai qui permettra l'établissement d'un nouveau bail à des conditions aménagées.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité des présents et représentés, d'autoriser le maire à signer un protocole d'accord visant à la prorogation du bail emphytéotique initial en date du 15 juin 1991 jusqu'au 31 décembre 2021.

6. Reconstitution de la commission d'appel d'offres

Conformément au plan de financement des travaux de mise en conformité de l'accessibilité de la mairie, il a été prévu un chiffrage prévisionnel de 5 520 € TTC pour l'activité d'un maître d'œuvre de conception et conduite des travaux. À ce jour, un seul devis a été obtenu d'un montant de 6 124,90 € TTC. Le maire propose de relancer en urgence, une consultation afin d'obtenir un ou plusieurs devis concurrents, permettant à la commission d'appel d'offres de statuer, sachant que les devis d'entreprises doivent être obtenus pour commencer les travaux au cours du dernier trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité des présents et représentés que la commission d'appel d'offres soit reconstituée avec participation des conseillers BARGUES Nicolas, MOLINIE Francis, LAPERRIERE Alexandre et LOBRY Alain qui entoureront le maire ANDRZEJEWSKI André, agissant en tant que référent de la CAO/commission d'appel d'offres : 10 voix Pour.

7. Location du logement droit des écoles

La précédente locataire, Madame Aurélie Calvet ayant demandé la résiliation de son bail, un état des lieux a été programmé et réalisé par le premier adjoint. Elle a demandé la restitution de l'intégralité de sa caution. En l'absence de dégradation et de travaux de remise en état, et après en avoir délibéré, le conseil a décidé à l'unanimité des présents et représentés de lui restituer sa caution en intégralité : 10 voix Pour.

Une nouvelle locataire intéressée par ce logement, a fourni les justificatifs nécessaires de solvabilité. Le loyer reste inchangé à 480 €.

Après en avoir libéré, le conseil a accepté, à l'unanimité, que la commune loue à Madame SOARES Cyrielle le logement de droite de l'ancienne école et ce, à compter de Juillet.

En ce qui concerne les dépendances, non spécifiées dans les baux, la place disponible sous l'auvent permettant d'abriter les véhicules des locataires, en particulier des intempéries hivernales, sera partagée par moitié au profit de chacun des 2 logements.

8. Demande formulée par l'association Saint-Hubert-le Cayrou-Miers-Padirac

Par courrier en date du 1^{er} juillet 2021, reçu le 5 juillet 2021, l'association, qui a son siège à Padirac, a sollicité la mise à disposition sur l'emprise d'un terrain communal d'une surface, lui permettant d'installer un système intercommunal de collecte de viscères de venaison, d'une surface d'environ 12 m², grillagée.

La demande est complétée par un schéma, sans échelle ni indication de la localisation du dépôt, ni du voisinage immédiat. Le terrain communal visé est contigu à la VC 109 entre le Gouffre et Bascoul.

L'objectif serait d'y déposer un ou plusieurs bacs, contenant les restes/viscères d'animaux tués par les chasseurs sur les territoires d'Alvignac, Loubressac, Miers, Gintrac et Padirac.

L'emplacement aurait été examiné par un technicien de la fédération des chasseurs du Lot, qui l'aurait approuvé, sans autre précision, sans que la mairie n'en soit informée au préalable.

Dans le cadre d'un contact téléphonique à l'initiative du secrétaire de l'association, le maire a rappelé, à titre préliminaire, la nécessité d'une étude complète d'implantation visant à conforter l'absence de nuisance générée par ce dépôt, en particulier olfactive.

La proximité immédiate du site classé du Gouffre de Padirac ne milite pas pour un avis favorable à cette implantation, compte tenu de la très faible distance séparant ce dépôt des habitations, des habitations, des parkings et du site touristique.

Aucune étude en particulier d'implantation n'a été fournie par l'association pétitionnaire.

Le maire prendra contact avec le service ADS de CAUVALDOR pour obtenir le contexte réglementaire applicable à une telle implantation.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de surseoir à toute prise de position, dans l'attente de compléments d'information en provenance de la fédération des chasseurs, de l'association Saint-Hubert/le Cayrou/Miers/Padirac mais aussi du service ADS CAUVALDOR.

9. Questions diverses

9.1 Fonds de concours CAUVALDOR

La demande de subvention formulée par la commune auprès de CAUVALDOR, au titre des travaux de mise en accessibilité de la mairie de Padirac a été examinée et a donné lieu à un vote favorable lors du dernier conseil communautaire du 5 juillet 2021. Le montant de 5 499 EUR viendrait donc en complément de la subvention de l'État au titre de la DETR, environ 30 000 EUR. Il reste à espérer obtenir des subventions de la région et du département. Une demande complémentaire de fonds de concours pourra être présentée en 2022, car les règles ont changé. La règle est maintenant de 50 000 EUR glissant sur 3 ans et un projet par an. Pour engager les travaux il faut impérativement boucler le plan de financement.

Egalement à titre d'information une demande complémentaire de subvention est en cours de préparation pour l'amélioration des conditions de chauffage des locaux rénovés de la mairie par une pompe à chaleur en lieu et place de radiateurs électriques : coûts du système 12 000 EUR soit à obtenir un complément de subvention de 10 000 EUR par rapport au simple remplacement des radiateurs.

9.2 Organisation raid multisport passant par Padirac

Le conseiller Giscard Maxime est chargé de s'informer sur le projet qui, en l'état, apparaît insuffisamment précis pour en débattre.

9.3 Site Internet communal

Le site Internet communal est entièrement à reprendre. Une proposition nous a été formulée par la société en charge du site d'origine. Des possibilités sont offertes de contracter avec d'autres prestataires.

Giscard Maxime, Jourdana Marion et André Andrzejewski étudient les propositions reçues. Mise en œuvre envisagée dernier trimestre 2021

9.4 Réunion du comité consultatif communal Finances

3 membres du CCC finances (BI, LoA, AA) se sont déplacés chez CAUVALDOR à Souillac, pour rencontrer le responsable fiscalité, finances et budgets, et évoquer le contexte des attributions de compensation dont la notification nous a été adressée le 29 avril 2021 par CAUVALDOR. Ces AC ont fait l'objet d'une étude dont les fondements datent de 2015/2016. Une remise à plat de ces AC, est prévue pour le dernier trimestre 2021. Une réunion du CCC finances est à envisager début septembre 2021.

9.5 Assistance à maîtrise d'ouvrage par SOCOTEC, local Bergerie

A la suite des travaux de génie civil opérés dans la halle couverte de la Bergerie, pour niveler ne sonne, s'est posée la question de la possible exploitation de ces locaux, pour recevoir du public en vue de manifestations culturelles ou festives. Le contrôleur technique de la SOCOTEC s'est déplacé sur place et va nous adresser son rapport. À réception de son rapport, il y aurait lieu de consulter des entreprises pour remédier aux insuffisances éventuelle et obtenir le passage de la commission départementale de Sécurité en vue de procéder à sa requalification en tant que ERP.

Le local TGBT occupé par le CAP doit impérativement être vidé dès que possible. Un rappel sera adressé.

9.6 Bilan des rejets par SYDED

Dans le cadre de l'assistance technique apportée par le Syded, des rapports de synthèse ont été fournis qui montrent que les rejets aux 2 stations d'épuration, gouffre et bourg, sont conformes. Il est bien rappelé que dans un délai de 3 à 4 ans il sera nécessaire de traiter 370 m³ de boues de la lagune du bourg soit environ 130 m³ de boues déshydratées dont les coûts de traitement représenteront environ 23 000 €. Ceci nécessite donc de provisionner 8 à 10000 EUR /an pendant les 3 années à venir 2022/2023 et 2024, sur le budget assainissement. Ce contexte de provision sera abordé lors de l'établissement du budget primitif, en fin d'année 2021. L'information obtenue du Syded, selon laquelle un plan d'épandage coûte environ 23 000 €, semble compromettre cette option, par ailleurs combattue par la SESP qui semble craindre pour la qualité des eaux souterraines. Elle reste cependant d'actualité. La revue de détail de ces rapports sera opérée par LAPERRIERE Alexandre et MOLINIE Francis.

9.7 Ciné Belle Étoile

JOURDANA Marion a établi le projet de flyer à éditer en format A5/A4/A3 pour affichage dans différents commerces locaux tels que des boulangeries. La séance est prévue le 9 août 2021 à 21h30–22 h.

Sera projeté le film d'animation : Le voyage du prince.

La participation de CAUVALDOR Service Culture est de 700 € par séance, tandis que la commune conserve sa charge 500 €.

Une animation préalable à la projection, c'est-à-dire vers 17 h, sera opérée par l'association Les Trucs en Scope. Il s'agit d'ateliers qui s'adressent à des enfants de 4 à 12 ans.

Les coûts de cette animation s'élèvent à 780 € sur la base d'un devis en date du 30 avril 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal a voté à l'unanimité :

- la prise en charge par la commune de Padirac, de la dépense de l'animation par Truc en scope pour un montant de 780 €
- a prise en charge par la commune de Padirac, de la somme de 500 € en complément de la subvention de CAUVALDOR pour la projection du film : Le voyage du Prince.

9.8 Marché estival 2021

12 commerçants sont attendus.

Au titre des travaux d'urgence, un boîtier électrique a été déplacé pour permettre l'alimentation électrique de la façade Est de la bergerie, pour alimenter les commerçants. Les travaux s'élèvent à environ 200 € HT réalisés par l'entreprise PCQ qui fournira une facture.

Des problèmes de disjonction ont été notés lors de l'animation organisée, le 10 juillet 2021 par la société de chasse Saint-Hubert, malgré l'installation du tableau. Il s'est avéré que la puissance des matériels installés était excédentaire des capacités du tableau. Il y aura lieu de procéder à la vérification des puissances avant d'autoriser le raccordement sur l'installation électrique de la bergerie. Il y aura lieu de procéder aux relevés de comptage électrique, préalable et postérieur à chacune des animations qui se dérouleront à la bergerie. En cas de consommation importante, il sera envisagé une demande de contribution à l'animateur/organisateur de l'événement concerné par la consommation.

9.9 Eclairage public

Suite au recensement des lampadaires, de la réunion avec un fournisseur de matériel, un devis était attendu, concurrent de la proposition de la FDEL.

L'objectif de la démarche est de réduire les consommations d'énergie électrique du fait de la modification des horaires d'éclairage et du remplacement des ampoules par des LED. Ce devis concurrent reste à obtenir et la décision est reléguée dans le temps.

9.10 Demande de subvention du vallon

L'association Le Vallon est gestionnaire de la maison d'accueil et hôtel hospitalier dans l'enceinte de l'hôpital Toulouse Rangueil. Elle reçoit les parents des personnes hospitalisées afin de leur permettre d'être proches d'eux. En partenariat avec les hôpitaux de Toulouse elle reçoit des patients dans le cadre de soins en ambulatoire, en hospitalisation de jour et à l'Oncopole de Toulouse. L'association a sollicité un don exceptionnel par courriel en date du 26 juin 2021.

Après en avoir délibéré, le conseil a décidé de subventionner l'association le Vallon à hauteur de 200 €.

Résultats du vote : 3 voix contre : Lobry Alain, Laperriere Alexandre et Bargues Nicolas

4 Voix Pour : Andrzejewski André, Beaujean Isabelle, Giscard Maxime, Rodriguez Grégory.

9.11 développement durable bourg et zone du gouffre

Faute d'avoir pu tenir la réunion envisagée courant janvier 2021, pour cause de COVID19, le président de CAUVALDOR propose la constitution, début septembre 2021, d'un comité de pilotage réunissant les services de l'Etat, de la communauté de communes, des acteurs locaux ainsi que du PNRCQ afin de lancer une étude d'aménagement et d'urbanisme, prenant en compte le développement durable de la commune et du site majeur de Padirac.

9.12 jury d'assises

Une réunion organisée par le maire d'Alvignac, le 2 juillet 2021, a permis de désigner par tirage au sort sur les listes électorales de chaque commune du canton de Gramat, un juré. Pour compléter la liste, un 2^e tour a permis de désigner un second juré par les communes de Rignac et Padirac.

9.13 voirie communale

Les modalités de transfert de compétence de certaines voies communales difficiles à entretenir sont en cours de lancement.

9.14 PLUIH Service planification urbanisme

Madame Marina Linn Wee Kuan et Monsieur André Roussilhes respectivement directeur du service et vice-président en charge de l'urbanisme à CAUVALDOR seront présents à Padirac le 3 septembre 2021 à 18 h pour procéder à la visite des hameaux, puis participer à 20h30 au conseil municipal dont l'unique objet sera constitué par le PLUIH et son adaptation à la commune de Padirac.

Une proposition de recueil d'informations a été lancée par le maire avec un référent par hameau en vue d'une synthèse en 3^e semaine d'août permettant d'esquisser un projet pour la Commune à présenter, le 3 septembre 2021 aux responsables urbanisme de CAUVALDOR

Fin de séance : 22h46

Vu par Nous, André ANDRZEJEWSKI, Maire de la Commune de Padirac, pour être affiché le 21 juillet 2021, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.